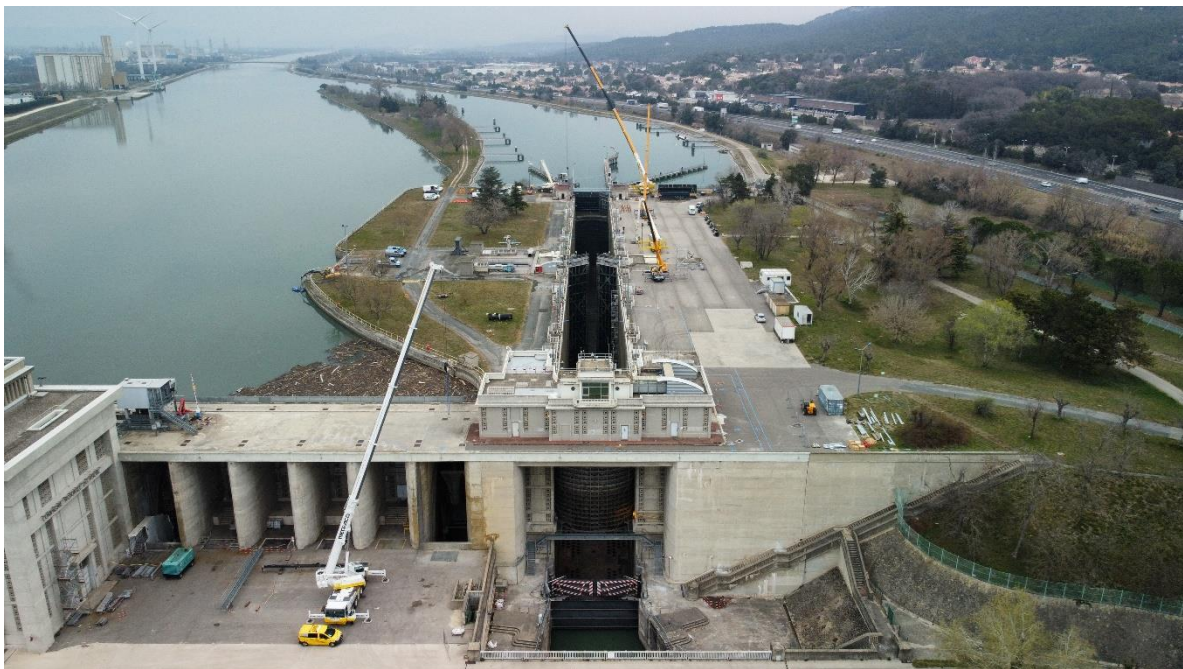


Transport fluvial : CNR démarre le vaste chantier de maintenance annuelle des écluses du Rhône

En tant que gestionnaire de la navigation et des principales infrastructures fluviales et portuaires du Rhône, CNR (Compagnie Nationale du Rhône) coordonne depuis le 3 mars la maintenance annuelle des 14 écluses situées à l'aval de Lyon. Pendant 10 jours, cette opération d'ampleur mobilise plus de 300 professionnels et une cinquantaine d'entreprises de la vallée du Rhône qui se relaient jour et nuit pour effectuer de lourds travaux de modernisation et d'entretien préventifs sur les écluses. L'objectif : maintenir la fiabilité de ces ouvrages stratégiques, qui garantissent 7 jours sur 7 le passage des bateaux de marchandises et de plaisance sur le Rhône.



Travaux de maintenance sur l'écluse de Bollène (Vaucluse) – Mars 2023

Les pièces maîtresses de la fiabilité du transport fluvial

30 heures : c'est le temps moyen qu'il faut à une barge fluviale pour relier le port de Marseille-Fos à Lyon. Pour acheminer son chargement, elle peut compter sur la disponibilité du centre de gestion de la navigation (CGN) de CNR qui centralise 24 heures sur 24, depuis Châteauneuf-du-Rhône, le franchissement à distance des écluses du chenal navigable à grand gabarit. C'est notamment sur la fiabilité de ces infrastructures que reposent la montée en puissance du fret fluvial sur le Rhône et ses ports intérieurs dans les prochaines années, ainsi que la décongestion de l'axe routier Marseille-Lyon. Complémentaire au transport ferroviaire et routier, la voie d'eau dispose d'atouts notables pour les industriels désireux de massifier et réduire l'empreinte carbone de leur chaîne logistique. En effet, une barge fluviale transporte l'équivalent de 100 camions, en émettant 3 à 5 fois moins de CO₂.

Un chantier d'ampleur, sur 10 jours et 10 nuits

L'entretien simultané des 14 écluses du Rhône nécessite leur mise hors d'eau, occasionnant ainsi une indisponibilité du 2 au 13 mars, même si la navigation reste possible sur chaque bief. Cette période d'indisponibilité a été fixée en concertation avec la profession fluviale dès 2023. Les industriels utilisateurs de la voie d'eau ont ainsi pu anticiper le stockage de leurs matières premières et marchandises, et planifier un report éventuel de leurs flux vers le transport ferroviaire.

Les travaux de maintenance, qui avoisinent les 6 millions d'euros, sont principalement réalisés par des entreprises locales, implantées en vallée du Rhône. Ils concernent le génie civil, les opérations récurrentes d'entretien, d'étanchéité et de nettoyage des portes amont et aval, le remplacement et la réparation d'équipements et les opérations de maintenance programmées sur les organes permettant le remplissage et la vidange du sas des écluses. Près de 300 professionnels supervisés et coordonnés par CNR se relaient 24 heures sur 24 pour les besoins de ce chantier d'ampleur.

Chiffres clés : les trafics fluviaux en hausse sur le Rhône en 2024

- **Tonnes de marchandises transportées** : 3,4 millions de tonnes (+8,6 % vs. 2023)
- **Nombre de conteneurs transportés** : 60 700 (+3,1% vs. 2023)
- **Nombre de bateaux de croisières éclusés** : 33 800 (+21 % vs. 2023)
- **Nombre d'éclusages totaux** : 80 800 (+11,8 % vs. 2023)

Contact presse | r.jacquet@cnr.tm.fr – 06 74 79 10 00

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de plus de 4 000 MW. CNR transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 120 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques – la gestion et le développement du transport fluvial et l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.